

COMMISSION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE ET DU MONDE RURAL

20 mai 2022



1. Le projet de PPAS 2022-2028



Contexte et nature du PPAS

Chaque SAFER est tenue de se doter d'un programme pluriannuel d'activité (PPAS) article R. 141-7 du code rural et de la pêche maritime

C'est un outil de pilotage destiné à définir :

- la stratégie, les priorités d'action et objectifs de la SAFER
- les modalités d'intervention et conditions de réussite
- l'ajustement des ressources et des moyens en conséquence



Objectifs du PPAS

Il fixe le cadre dans lequel la SAFER intervient au regard de ses 4 missions d'intérêt général (article L. 141-1 du code rural et de la pêche maritime) :

- Œuvrer à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers : favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une DEV, amélioration de la répartition parcellaire des exploitations. Concourir à la diversité des systèmes de production;
- 2. concourir à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique ;
- 3. Contribuer au développement durable des territoires ruraux
- 4. Assurer la transparence du marché foncier rural.



Contenu du PPAS

Cadre harmonisé au niveau national – instruction technique DGPE/SDPE/2021-676 du 07/09/2021

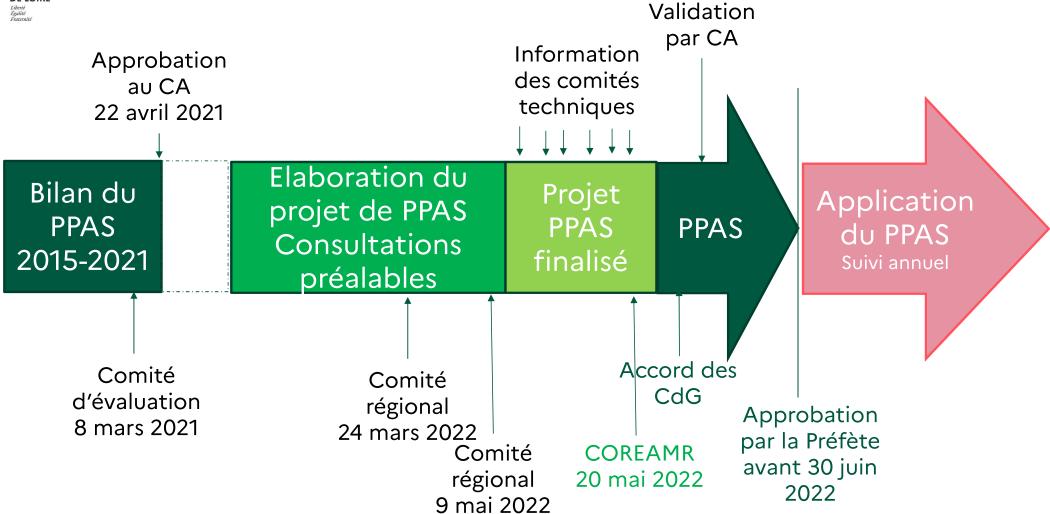
Le PPAS doit traduire de manière concrète et précise :

- le contexte territorial dans lequel s'inscrit l'action de la SAFER;
- la reprise du bilan du PPAS antérieur
- la stratégie d'intervention de la SAFER, déclinée en axes et priorités
- la transparence dans la prise des décisions ;
- la mise en œuvre de règles de déontologie.



Procédure d'élaboration

1. Le projet de PPAS 2022-2028



6



Présentation du projet de PPAS par la SAFER du Centre

Programme pluriannuel d'activité des Safer PPAS 2022-2028

Détermine la stratégie d'intervention de la Safer

4 grands axes définis par ses missions d'intérêt général (art. L 141-1 du CRPM) :

- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers (installation, maintien et consolidation d'exploitations agricoles ou forestières, ainsi que l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations.
- Concourir à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique ;
 - Contribuer au développement durable des territoires ruraux ;
 - Assurer la transparence du marché foncier rural.

Tout en intégrant les orientations nationales et régionales

Rencontres et entretiens

Entretiens réalisés :

- Conseil régional Centre-Val de Loire 30 novembre 2021
- Chambre régionale d'agriculture 12 décembre 2021
- DDT 13 janvier 2022
- DRAAF 13 janvier 2022
- Conservatoire d'espaces naturels 11 janvier 2022
- Conseil départemental du Cher 14 mars 2022
- DREAL 25 mars 2022
- Conseil départemental de Loir-et-Cher 30 mars 2022
- Conseil départemental d'Indre-et-Loire 4 avril 2022
- Conseil départemental de l'Indre 8 avril 2022
- CRPF 14 avril 2022

Entretiens à venir :

- Conseil départemental du Loiret 2 juin 2022
- Conseil départemental d'Eure-et-Loir 4 juillet 2022

On été sollicitées sans réponse à ce jour :

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne sollicitation 4 mars 2022
- Agence de l'Eau Seine-Normandie sollicitation 4 mars 2022

Travaux préparatoires

Séminaires et travail collectifs :

- Séminaires (Bureau et équipe d'encadrement) 9-10 septembre 2021 et 27-28 septembre 2021
- Réunion de Bureau 21 mars
- Réunion du personnel 1^{er} avril 2022

En complément, un questionnaire en ligne (décembre 2021) a été adressé à l'ensemble des actionnaires, administrateurs et élus locaux





Produire localement de l'énergie







Eau



Environnement



Information préalable

Le format de la rédaction du PPAS 2022-2028 est imposé par l'Instruction technique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (DGPE/SDPE/2021-676 du 7 septembre 2021)

La formulation des missions / axe d'intervention / objectifs et des indicateurs sont des copier/coller de la note d'instruction.

Mission 1 : Régulation du marché foncier

1.1. Être présent sur l'ensemble des marchés confiés par le législateur

i	Axe d'intervention	Objectif
	Réguler le prix des terres agricoles	Privilégier la maîtrise du foncier à l'amiable afin d'éviter les dispositifs de contournement
		Maintenir/développer la présence de la Safer sur le marché foncier (immobilier)

Positionnement stratégique :

- Encadrer un maximum de surface, et ainsi orienter selon les besoins des pouvoirs publics l'usage du foncier rural.
- Couvrir un maximum de surface soumise à cahier des charges afin d'améliorer les pratiques, éviter le détournement d'usage et exercer un contrôle.

Actions envisagées:

- Conserver une structuration des services permettant de couvrir efficacement l'ensemble du territoire et des spécialités (agricoles, forêts, biens ruraux, environnementaux, collectivités...)

	indicateur	Référence nationale	Situation de référence
Acquisition sur le marché foncier (nombre et surface)	4a		426 pour 8 892 ha

Mission 1 : Régulation du marché foncier

1.2. Assurer la maîtrise du prix du foncier

m	Axe d'intervention	Objectif
	Réguler le prix des terres agricoles	Maintenir/développer la présence de la Safer sur le marché foncier (immobilier)
		Intervenir en préemption en révision de prix dans les secteurs soumis à forte pression

Positionnement stratégique :

- Privilégier la maîtrise du foncier à l'amiable afin d'éviter les dispositifs de contournement
- Veiller à ce que les opérateurs du foncier ne contribuent pas au dérèglement du marché et à la spéculation (acquisitions pour des compensations environnementales, opérateurs d'énergies renouvelables, gestion des déchets...)

Actions envisagées :

- Mettre en place une veille accrue et croisée sur des secteurs qui pourraient être soumis à une forte demande
- Intervenir par la préemption quand cela est nécessaire

	indicateur	Référence nationale	Situation de référence
Taux de prise de marché sur le marché foncier total (Surface)	1	14,38 %	14,68 %
Taux de prise de marché sur le marché foncier préemptable (Surface)	2	21,9 %	21,65 %
Acquisition à l'amiable (nombre et surface)			426 pour 8 892 ha
Préemptions simples et partielles (nombre et surface)			34 pour 260 ha
Préemptions avec révision de prix (nombre et surface)	5c		4 pour 77 ha
Préemptions ayant donné lieu à un retrait de vente (nombre et surface)	5d		3 pour 21 ha
Part des surfaces rétrocédées à destination agricole	6a	86,1 %	73,4 %

Mission 1 : Régulation du marché foncier

1.3. Lutter contre l'accaparement des terres et l'agrandissement déguisé

Axe d'intervention	Objectif
Réguler le marché des parts de sociétés	Développer la présence de la Safer du Centre sur le marché des parts ou actions de sociétés détenant ou exploitant du foncier

Positionnement stratégique :

- Mettre en œuvre les dispositifs prévus par la « loi Sempastous ».
- Être présent dans un nombre maximum de transactions pour exercer un véritable contrôle par la mise en place de cahiers des charges.

Actions envisagées:

- Obtenir les données nécessaires au bon accomplissement de la mission de contrôle des structures : données non anonymes et autorisations de traitements ad hoc afin d'assurer une vérification efficiente
- Mettre en place une organisation pour assurer l'analyse et le suivi prévu par les décrets d'applications
- Rechercher des solutions pour éviter les agrandissements d'exploitations au-delà de la limite définie au SDREA

	indicateur
Taux de prise de marché sur le marché sociétaire total (nombre d'opérations)	3
Acquisitions de parts sociales sur le marché sociétaire (nombre et surface)	4B

Mission 2 : Renouvellement des générations en agriculture

2.1. Améliorer le repérage des cédants

Axe d'intervention	Objectif
Transmettre les exploitations	Améliorer le repérage des cédants
	Accompagner les transmissions d'entreprises agricoles

Positionnement stratégique :

 Repérer les cédants potentiels sans solution afin de les accompagner dans la transmission tout en tenant compte des spécificités des filières et des territoires

Actions envisagées:

- Elaborer un plan de repérage de cédants et se coordonner avec les différents opérateurs (Chambres d'agricultures, collectivités territoriales...)
- Communiquer de façon ciblée auprès des potentiels cédants sans successeur
- Améliorer la technique de prospection
- Renforcer la présence et les échanges auprès des différents acteurs du monde agricole
- Développer les partenariats et construire un parcours de reprise/transmission

	indicateur	Référence nationale	Situation de référence	Objectif
Nombre de cédants sans successeur identifié contactés	CEN-1			

Mission 2 : Renouvellement des générations en agriculture

2.2. Être (re)connue comme un acteur de l'installation

Axe d'intervention	Objectif	
	Développer le stockage du foncier sur le moyen terme en faveur de l'installation progressive (CMD, autres conventions)	
Maîtriser et sécuriser le foncier pour l'installation	Développer le stockage du foncier sur le long terme pour faciliter l'installation en faisant notamment appel à des	
	apporteurs de capitaux (intermédiation locative, conventions)	
	Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs	
	Créer des synergies entre acteurs et accompagner les politiques publiques autour de l'installation	
Installer de nouveaux agriculteurs	Repérer et accompagner des candidats à l'installation, y compris hors origine agricole	
	Communiquer et être connu comme un acteur de l'installation	
	Pérenniser les installations en consolidant les assises foncières	

Développer notre notoriété afin d'être perçu comme un acteur incontournable de l'installation grâce à notre expertise du foncier

Mission 2 : Renouvellement des générations en agriculture

2.2. Être (re)connue comme un acteur de l'installation

Actions envisagées:

- Décliner dans le plan de communication la mise en valeur des actions de la Safer du Centre au bénéfice de l'installation
- Mieux informer les élus locaux sur les actions réalisées sur leurs territoires
- Intervenir dans les établissements de formation agricole
- Maintenir le fonds d'aide à l'installation
- Proposer de solutions de portage avec des instituts financiers
- Rechercher des apporteurs de capitaux et de bailleurs à la demande du candidat
- Améliorer le suivi des jeunes agriculteurs installés et anticiper les besoins de consolidation de leur exploitation
- Assurer un suivi des candidats qui n'ont pas été attributaires
- Rendre plus visible les biens à la vente confiés à la Safer du Centre

	indicateur	Référence nationale	Situation de référence	Objectif
Part des surfaces rétrocédées en faveur de l'installation	11A	39,79 %	42,8 %	
Part des surfaces rétrocédées en faveur de l'installation hors cadre familial	12			
Surfaces rétrocédées pour des premières installations	13	30,3 %	28,3 %	
Nombre de rétrocessions en faveur d'installations hors cadre familial	14A	996	24	
Intermédiation locative sur le marché locatif	4C			
Taux de satisfaction des candidats avec un projet de première installation pour les dossiers avec au moins	15	Indicateur non éva	alué jusqu'à présent	
un candidat à l'installation				
Nombre et montant d'aides distribuées via le Fonds d'aide à l'installation	CEN-2	Indicateur non éva	alué jusqu'à présent	
Nombre de projets accompagnés par des solutions de portage	CEN-3	Indicateur non éva	alué jusqu'à présent	

Mission 3 : Améliorer la résilience des exploitations agricoles

3.1. Accompagner les projets de politiques publiques d'agriculture biologique ou périurbaine

Axe d'intervention	Objectif		
Restructurer le parcellaire pour optimiser la performance économique	Remettre en état les terres incultes et lutter contre les friches		
et agronomique, améliorer le bilan carbone des exploitations	Remettre en état les terres incurtes et lutter contre les mones		
	Contribuer à la mise en œuvre des programmes alimentaires territoriaux (PAT)		
	Maintenir et développer l'agriculture de proximité		
Contribuer ou dévelonnement de l'agraécologie	Maintenir et développer l'agriculture biologique		
Contribuer au développement de l'agroécologie	Maintenir et favoriser l'agroforesterie		
	Accompagner et développer les pratiques en faveur de l'agroécologie		
	Préserver et favoriser la diversité des filières et des systèmes de production		

Positionnement strategique:

- Répondre à une demande croissante de circuits de proximité afin de garantir la confiance du consommateur et l'autonomie alimentaire.
- Identifier les zones en déprise agricole qui pourraient redevenir viable grâce notamment à l'agroforesterie et d'autres pratiques innovantes.

Mission 3 : Améliorer la résilience des exploitations agricoles 3.1. Accompagner les projets de politiques publiques d'agriculture biologique ou périurbaine

Actions envisagées :

- Prendre en compte les zonages environnementaux (Aires de captage, ZNIEFF, Natura 2000...) et mieux appréhender les enjeux qui en découlent pour favoriser les candidatures les plus adaptées.
- Préciser systématiquement la liste des enjeux environnementaux lors des comités techniques.
- Identifier les enjeux des demandes de préemption environnementale lors de la sollicitation de la DREAL
- Prioriser, sans systématiser, les projets qui s'engagent dans un système de production ou des pratiques en faveur de la transition agroécologique (Agriculture biologique, permaculture, HVE, MAEC, maintien d'un système extensif...)
- Participer à la mise en œuvre des PAT et PCAET, notamment dans le conseil et l'accompagnement lors de la mise en place par les collectivités de projets d'agriculture périurbaine
- Accompagner les projets d'espaces-test agricoles, notamment dans l'identification de surfaces non exploitées

	indicateur	Référence nationale	Situation de référence	Objectif
Part des surfaces agricoles rétrocédées en faveur de la transition agroécologique	9	1,53 %	0,9 %	
Part des surfaces agricoles rétrocédées en faveur de l'agriculture biologique	10			
Part des rétrocessions agricoles à des projets de circuits de proximité	16			
Nombre d'espaces-test accompagnés	CEN-4			

Mission 3 : Améliorer la résilience des exploitations agricoles

3.2. Protéger l'eau et améliorer son utilisation

Axe d'intervention	Objectif			
Préservation de la ressource en eau	Protéger les ressources en eau à destination de la consommation humaine (zone de captage, relation avec les SIAEP)			
	Protéger les zones humides en mobilisant les outils fonciers de la Safer (Cahier des charges, baux environnementaux)			
Lutter contre les risques naturels et le changement climatique	Lutter contre les inondations et la sécheresse (stockage de l'eau, irrigation)			

Positionnement stratégique :

- Assurer une bonne qualité de l'eau potable pour éviter tout risque sanitaire en agissant sur les aires de captage.
- Contribuer à garantir l'accès à l'eau pour l'irrigation sans puiser dans les stocks et garantir les étiages des cours d'eau et les autres activités économiques.

Actions envisagées :

- Informer et accompagner les SIAEP pour la préservation des zones de captages et proposer de mettre en place des stratégies foncières.
- Accroitre la protection les zones humides, en partenariat notamment avec le CEN, en mobilisant l'ensemble des outils Safer
- Accompagner la mise en place de retenues collinaires, lorsque celles-ci s'inscrivent dans le cadre de politiques publiques sans perturber le cycle de l'eau

	indicateur	Référence nationale	Situation de référence	Objectif
Rétrocessions en faveur de la préservation de la ressource en eau potable	8A			
Nombre de projets concernant le cycle de l'eau à usage agricole	CEN-5			

Mission 3 : Améliorer la résilience des exploitations agricoles

3.3. Renforcer la viabilité des activités agricoles dans un contexte de changement climatique

Axe d'intervention	Objectif			
Restructurer le parcellaire pour optimiser la performance économique	Anticiper les besoins et les opportunités de restructuration des exploitations			
et agronomique, améliorer le bilan carbone des exploitations	Développer des solutions de portages, de stockages et d'échange du foncier pour restructurer les exploitations			
Sécuriser l'assise foncière des exploitations et améliorer leur	Maintenir les fermiers en place			
résilience face au réchauffement climatique	Compenser les agriculteurs après une perte de foncier agricole			
	Conforter les exploitations pour atteindre la viabilité économique et/ou respecter les normes environnementales			
Contribuer au développement de l'agroécologie	Préserver et favoriser la diversité des filières et des systèmes de production			
Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) et	Lutter contre l'artificialisation des sols et contre la disparition des espaces naturels, agricoles et forestiers			
diversité des paysages				

i ositioimement strategique .

- Aider les exploitations agricoles à atteindre un seuil de rentabilité pour être viable et/ou pour améliorer le respect des normes environnementales et des bonnes pratiques (confortation, restructuration via des échanges de parcelles...)

Actions envisagées :

- Conforter les exploitations pour atteindre la viabilité économique ou respecter les normes environnementales
- Expérimenter et déployer le site labonneparcelle.fr, bourse d'échange en ligne de parcelles agricoles
- Promouvoir l'outil vigifriche et mobiliser les outils disponibles pour remettre en usage ou réorienter les terres non exploitées et lutter contre le déprise agricole

	indicateur	Référence nationale	Situation de référence
Surfaces rétrocédées en faveur de la consolidation (hors consolidation en faveur de l'installation)	11B		
Surfaces rétrocédées en faveur de la restructuration parcellaire	11C		
Surfaces rétrocédées en faveur du maintien de l'occupant en place	11D		
Surfaces rétrocédées en faveur de la compensation foncière	11E		
Acquisition dans les filières menacées	CEN-6		

Mission 4 : Valorisation de la forêt et des milieux naturels

4.1. Valoriser la forêt dans sa multifonctionnalité

Axe d'intervention	Objectif
Être reconnu comme acteur du foncier forestier et accompagner	Communiquer et être connu comme un acteur du foncier forestier
les politiques publiques de gestion forestière (communication, implication dans les politiques publiques)	Accompagner les politiques publiques d'aménagement de la forêt
	Accompagner la mise en place de documents de gestion durable (PSG, CBPS, RTG et cahier des charges)
Être reconnu comme opérateur du foncier de l'environnement et	Protéger les habitats naturels en mobilisant les outils fonciers de la Safer (cahier des charges, baux environnementaux)
accompagner les politiques publiques de gestion des milieux	
naturels non productifs	Accompagner les compensations environnementales (compenser dans la logique ERC)
Lutter contre les risques naturels et le changement climatique	Lutter contre les incendies et les feux de forêt
Aménager, restructurer le petit parcellaire forestier et lutter contre	Améliorer la connaissance du parcellaire forestier et des besoins économiques et environnementaux (études, partenariats, conventions)
le morcellement pour une meilleure gestion (améliorer la connaissance du parcellaire, achats et échanges, portage du foncier)	Développer des solutions pour faciliter les achats et échanges de foncier pour restructurer les exploitations (échanges organisés par la Safer, bourse du foncier)
(<10 ha)	Développer des solutions de portage ou de stockage du foncier pour restructurer les parcelles forestières
	Améliorer le repérage des cédants et des investisseurs
Transmettre des massifs forestiers (>10 ha)	Améliorer la connaissance du parcellaire forestier et des besoins économiques et environnementaux (études, partenariats, conventions)

Positionnement stratégique :

- Être l'acteur principal du foncier forestier puisque de par les multiples services rendus (carbone, eau, biodiversité, économique...), la forêt répond à une grande partie des missions confiées à la Safer.
- Accompagner les politiques publiques, notamment dans la démarche de protection de l'environnement
- Contribuer à sensibiliser les acquéreurs aux bonnes pratiques de gestion en complément de la mise en place d'un PSG

Mission 4 : Valorisation de la forêt et des milieux naturels

4.1. Valoriser la forêt dans sa multifonctionnalité

Actions envisagées :

- Être présent sur l'ensemble du marché forestier
- Accompagner les politiques publiques d'aménagement de la forêt (Plan Régional Forêt Bois)
- Intégrer au cahier des charges des orientations en matière de gestion et de renouvellement ou de plantation afin d'améliorer la résistance au changement climatique et de prévenir les risques d'incendie
- Proposer aux attributaires de suivre des formations et les mettre en relation avec partenaires experts (CRPF) pour améliorer la qualité des forêts
- Limiter les friches et le mitage dans les zones de déprise agricole
- Intervenir pour réduire le morcellement de la propriété forestière en identifiant les propriétaires de petit parcellaire afin de structurer les massifs en favorisant les échanges ou de la vente de parcelles non gérées
- Travailler avec le CRPF à des regroupements de propriétaires sur des massifs afin de mettre en place des plans simples de gestions groupés
- Identifier des acteurs économiques ou institutionnels à la recherche d'opportunités en matière de compensations environnementales

	indicateur	Référence nationale	Situation de référence
Part des surfaces rétrocédées à destination forestière	6b	8,8 %	23,8 %
Nombre de rétrocessions à enjeux forestiers (< 10 ha)	CEN-7a		
Nombre de rétrocessions à enjeux forestiers (> 10 ha)	CEN-7b		

Mission 4 : Valorisation de la forêt et des milieux naturels

4.2. Améliorer la connaissance des enjeux environnementaux

Axe d'intervention	Objectif
Être reconnu comme opérateur du foncier de l'environnement et	Protéger les habitats naturels en mobilisant les outils fonciers de la Safer (cahier des charges, baux environnementaux)
accompagner les politiques publiques de gestion des milieux	
naturels non productifs	Accompagner les compensations environnementales (compenser dans la logique ERC)
Lutter contre les risques naturels et le changement climatique	Lutter contre les incendies et les feux de forêt

Positionnement stratégique :

- Avoir une veille renforcée sur les zones à enjeux définie en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels et accompagner les collectivités territoriales dans la mise en place de leurs stratégies de protection des milieux naturels

Actions envisagées :

- Poursuivre le travail d'accompagnement auprès du CEN et d'autres opérateurs (Région, Départements, Pays, EPCI...)
- Rechercher des solutions pour conserver un caractère productif dans les zones à forts enjeux environnementaux
- Renforcer les compétences des équipes sur la composante environnementale des dossiers (contextes et enjeux)

	indicateur	Référence nationale	Situation de référence
Part des surfaces rétrocédées à destination d'espaces naturels non productifs	6d	2 %	0,5 %

Mission 5 : Accompagnement des autres projets en milieu rural

5.1. Déployer et promouvoir des outils de veille foncière à destination des collectivités

Axe d'intervention		Objectif
	Valoriser de manière durable les biens ruraux existants, les potentialités et les	Améliorer l'identification des vendeurs et des candidats en lien avec les besoins des
	caractéristiques locales, toute en prenant en compte les besoins en matière de logements et	collectivités
d'emplois, en application de l'article L 111-2 du CRPM		Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches (étude de faisabilité)
	Accompagner les collectivités dans les projets de constructions et d'aménagements en vue de	Accompagner les politiques publiques d'aménagement du territoire
	maintenir et développer la vitalité des territoires, en application de l'article L 111-2 du CRPM	Limiter l'impact des infrastructures sur les espaces naturels, agricoles et forestiers

Positionnement stratégique :

- Permettre aux collectivité d'anticiper les enjeux fonciers liés à leurs projets (PAT, aménagement du territoire, tourisme...)

Actions envisagées:

- Anticiper les futurs besoins des grands ouvrages et projets routiers afin d'évaluer au mieux les besoins d'emprises en s'assurant de la bonne application de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC).
- Etendre les conventions de concours technique aux collectivités locales afin de réaliser un meilleur accompagnement de leurs politiques publiques
- Accroitre et pérenniser l'utilisation par les communes de Vigifoncier et plus généralement d'outils numériques
- Informer les élus locaux sur le foncier rural notamment par l'émission d'une newsletter et de courriers.

	indicateur	Référence nationale	Situation de référence	Objectif
Part des communes du territoire sous convention de veille foncière	17			XX %
Nombre de conventions de concours technique	CEN-8			/

Mission 5 : Accompagnement des autres projets en milieu rural

5.2. Contribuer au maintien d'activités économiques dans les territoires

Axe	Objectif
Valoriser de manière durable des biens ruraux existants, les potentialités et les	Améliorer l'identification des vendeurs et des candidats en lien avec les besoins des
caractéristiques locales, tout en prenant en compte les besoins en matière de logements	collectivités
et d'emplois, en application de l'art. L. 111-2 du CRPM	Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches (étude de faisabilité)

Positionnement stratégique :

- Accompagner dans leurs démarches les porteurs de projets économiques en milieu rural

Actions envisagées :

- Limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en contribuant au changement de destination d'un bien
- Identifier les friches et les biens sans maître
- Effectuer une veille et accompagner les collectivités dans leurs projets de stratégies touristiques
- Participer à l'intégration des porteurs de projets, en particulier les « Non issus du monde agricole »
- Contribuer à la préservation et la réhabilitation du patrimoine bâti rural

	indicateur	Référence nationale	Situation de référence
Part des surfaces rétrocédées à destination d'autres projets en milieu rural	6c	3,1 %	2,3 %

Mission 6: Prise en compte transversale de l'environnement

6.1. Préserver le patrimoine naturel et paysager

Axe d'intervention	Objectif	
Préserver la biodiversité et les habitats naturels Accompagner les compensations environnementales (compenser dans la logique ERC)		
	Protéger les habitats naturels en mobilisant les outils fonciers de la Safer (cahier des charges, baux environnementaux)	
Préserver les espaces naturels, agricoles et Lutter contre le mitage		
forestiers (NAF) et la diversité des paysages	Lutter contre l'artificialisation des sols et contre la disparition des espaces naturels, agricoles et forestiers	

Positionnement stratégique :

- Intervenir en partenariat, notamment avec le Conservatoire d'Espaces Naturels et s'inscrire pleinement dans les réseaux régionaux spécifiques
- Développer un service d'ingénierie des collectivités et des acteurs économiques afin d'atteindre l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) et ainsi protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers.

Actions envisagées:

- Développer et renforcer des partenariats avec des acteurs majeurs de la préservation de la biodiversité (Agence régionale de la Biodiversité, DREAL, Conservatoire d'Espaces Naturels, Collectivités, EPF...)
- Accompagner l'ensemble des opérateurs notamment institutionnels (Région, départements, exemple : ENS, Parc régionaux, Natura 2000...)
- Sensibiliser les élus locaux et acteurs économiques et les accompagner dans la démarche « éviter, réduire, compenser »
- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à la notion de Zéro artificialisation nette

	indicateur	Référence nationale	Situation de référence	Objectif
Part des surfaces rétrocédées en faveur de l'environnement	7			XX %
Rétrocession en faveur de la préservation de la biodiversité et des habitats	8B			
Rétrocession en faveur de la Prévention des risques naturels et industriels	8C			
Rétrocession en faveur de la préservation des espaces agricoles, des paysages et des sites	8D			

Mission 6 : Prise en compte transversale de l'environnement

6.2. Accompagner le développement maîtrisé et organisé des installations d'énergie renouvelable

Axe d'intervention	Objectif	
Préserver la biodiversité et les habitats naturels	Accompagner les compensations environnementales (compenser dans la logique ERC)	
Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF)	Lutter contre le mitage	
et la diversité des paysages	Lutter contre l'artificialisation des sols et contre la disparition des espaces naturels, agricoles et forestiers	

Positionnement stratégique :

- Contribuer à orienter, en accord avec les partenaires publics, les installations de production d'énergie vers des sites improductifs (sites pollués, infertiles, carriers...).
- Rechercher des solutions pour proposer la poursuite d'une activité complémentaire sur les espaces utilisées par ces systèmes de production d'énergie

Actions envisagées:

- Participer à l'élaboration des chartes départementales pour le développement des énergies renouvelables.
- Identifier le foncier à potentiel réduit et conseiller les collectivités sur leur mobilisation

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence
Nombre de projets d'énergies renouvelables accompagnés	CEN-9		
Nombre de projets avec un activité complémentaire	CEN-10		
Nombre de MWh	CEN-11		

Mission 7 : Transparence du marché foncier rural

7.1. Améliorer l'image et la notoriété de la Safer du Centre

Axe d'intervention	Objectif
Assurer la transparence du marché foncier	Publier l'analyse du marché foncier rural régional et organiser des évènements de communication sur le foncier rural
Assurer la transparence de l'activité de la Safer	Communiquer sur les actions réalisées

Positionnement stratégique :

- Renforcer le niveau de notre communication des actions conduites afin d'être reconnu comme l'expert du foncier rural

Actions envisagées :

- Se doter d'outils numériques efficaces (nouveau site Internet, une base de contacts, stratégie sur les réseaux sociaux...)
- Améliorer sa connaissance (veille presse/revue de presse)
- Améliorer sa visibilité (relations presse)
- Publier un compte-rendu annuel du PPAS et le rendre public sur le site Internet.
- Réaliser un rapport d'activité afin de valoriser aux yeux du plus grand nombre les actions de la Safer du Centre
- Organiser et participer à des évènements à destination d'un public plus large (élus locaux, agriculteurs, citoyens...) pour expliquer et présenter les actions et missions de la Safer du Centre.

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence
Nombre de retours presse	CEN-12		
Projets spontanés reçus	CEN-13		

Mission 7: Transparence du marché foncier rural

7.2. Participer à la mise en place d'un observatoire du foncier rural

Axe d'intervention	Objectif
Assurer la transparence du marché foncier	Publier l'analyse du marché foncier rural régional et organiser des évènements de communication sur le foncier
	rural
	Développer les outils de veille foncière
Améliorer la connaissance des territoires via l'expertise Safer et	Améliorer la connaissance des territoires (veille foncière, étude prospective)
accompagner les politiques publiques	
	Accompagner les politiques publiques et participer aux différentes instances de gouvernance

Positionnement stratégique :

Partager plus largement sa connaissance et son expertise du marché foncier rural

Actions envisagées :

- Améliorer et fiabiliser les données (limiter les erreurs de saisies, garantir l'usage de la bonne codification...)
- Produire des analyses rétrospectives et prospectives
- Continuer à développer de nouveaux outils
- Produire des notes/analyses, newsletter en plus des prestations déjà réalisées.
- Partager des données avec des tiers
- Etendre la mise à disposition de Vigifoncier

	Numéro indicateur	Référence nationale	Situation de référence
Nombre de publications	CEN-14		

Mission 7: Transparence du marché foncier rural

7.3. Améliorer les cahiers des charges et en assurer un suivi

Axe d'intervention	Objectif	
Assurer la transparence de l'activité de la Safer	Assurer la transparence du fonctionnement interne de la Safer	
	Améliorer le suivi du PPAS	

Positionnement stratégique :

- Renforcer le cahier des charges, en concertation avec nos tutelles, en particulier sur les biens mixtes, et en contrôler l'application effective afin de s'assurer du respect des conditions d'attribution.

Actions envisagées:

- Etablir des modèles de cahiers des charges en fonction des missions poursuivies
- Définir des critères d'évaluations, leurs échéances et les modalités de contrôle et avoir un suivi effectif de leur application

	indicateur	Référence nationale	Situation de référence
Nombre de contrôles d'application du cahiers des charges	CEN-15		
Dont sur bien mixtes	CEN-15a		

Mission 7: Transparence du marché foncier rural

7.4. Renforcer la déontologie

Axe d'intervention	Objectif
Assurer la transparence de l'activité de la Safer (DIA, respect	Assurer la transparence du fonctionnement interne de la Safer
des procédures, communication)	Améliorer le suivi du PPAS
	Communiquer sur les actions réalisées

Positionnement stratégique :

- Garantir l'exemplarité de l'ensemble des élus et collaborateurs de la Safer du Centre dans l'exercice de leurs fonctions, la confidentialité des débats lors des comités techniques, ainsi que la transparence des processus notamment d'attribution

Mission 7 : Transparence du marché foncier rural

Renforcer la déontologie

Actions envisagées:

- Faire bénéficier chaque nouvelle personne désignée pour représenter son organisme au sein de la Safer du Centre, d'une présentation de la Safer du Centre, de ses missions, de son fonctionnement et des objectifs fixés par le PPAS ainsi que des règles déontologiques incombent au mandat.
- Rendre obligatoire la signature d'une charte de déontologie pour avoir la faculté de siéger dans les instances. Cette charte sera portée à la connaissance des structures désignant les administrateurs et membres de comités techniques.
- Organiser des sessions de sensibilisations obligatoires afin que l'ensemble des élus et salariés disposent d'un niveau de connaissance identique sur les obligations éthiques et déontologiques. Les Commissaires du Gouvernement seront informés de la tenue de ces sessions.
- Mettre en place une grille d'aide à la décision pour évaluer les projets lors des comités techniques
- Enrichir le guide du candidat (composition du CT, procédure décisionnelle ...) afin de rendre plus lisible le processus d'attribution

	Numéro indicateur	Objectif
Nombre de nouveaux représentants d'organismes en CA ou CT	CEN -16	-
Nombre et pourcentage de personnes formées	CEN -17	100 % des nouveaux arrivant ont eu une présentation de la Safer et ses missions
Nombre de signatures de la charte de déontologie	CEN -18	100 % des administrateurs et membres de comités techniques